



---

**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

---

N/réf. : 10.03.04\_2025

**No 27-2025 – Séance du 26 août 2025**

**Dépense extraordinaire de CHF 25'944.- pour l'éclairage du sentier de Praz-Dagoud**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

A la faveur des travaux de réfection du chemin du Lussy, mais aussi de ceux qui concernent la réfection du grand terrain synthétique de Praz-Dagoud, deux chantiers actuellement en cours, il est apparu indispensable à la Municipalité, au service de l'urbanisme et des travaux, ainsi qu'à celui des espaces publics, durant les vacances d'été, de profiter des sondages et fouilles effectuées pour prévoir le remplacement d'une conduite d'eau et la pose d'un nouveau tube pour Romande-Energie.

En effet, le sentier de Praz-Dagoud, dévestiture piétonne qui relie le chemin du Lussy à celui de Pangires, entre les deux terrains de sports, est bien apprécié et utilisé par le public, les sportifs et leurs supporters. L'occasion s'est présentée, début juillet, à la faveur des fouilles en cours et des machines en présence sur place, d'équiper ce sentier actuellement sans éclairage d'une série de 10 bornes lumineuses Kassio LED de 1,20 m. de hauteur, disposées tous les 16 mètres, pour une dépense de CHF 25'944.- TTC.

Aucun budget n'avait été prévu pour ce projet, ni dans le préavis pour le terrain synthétique ni dans celui du chemin du Lussy, ni dans le budget de fonctionnement. Mais il sera sans doute possible d'inclure cette dépense dans les divers et imprévus des deux chantiers en cours puisque cette opération est directement liée à ces 2 chantiers.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire adj.

J.-M. Guex

Blonay, le 19 août 2025

Délégation municipale : M. Jean-Marc Nicolet

Copie : Bureau du conseil communal – Service urbanisme et travaux – Administration générale